

QUESTIONS DE PERSONNEL (séance publique)

A) Création et suppression de postes.

Département des Services Industriels.

- 1) Création d'un poste de fonctionnaire dans la carrière du rédacteur :
Lettre du directeur des services industriels du 23.4.2009 ; Lettre du chef comptable réviseur du 20.5.2009
- 2) Création d'un poste de fonctionnaire dans la carrière de l'ingénieur technicien.
Rapport du directeur des services industriels du 15 octobre 2009.
- 3) Suppression par voie de conséquence d'un poste d'expéditionnaire technique lequel n'a pas pu être réoccupé au département en question depuis le départ de l'ancien titulaire.

B) Questions de personnel-salarié.

1) Modification du contrat de louage de service conclu le 28 septembre 2007 pour une durée indéterminée avec **Monsieur Pascal Hummer**, né le 17 mars 1969 à Esch-sur-Alzette, y demeurant 100, rue du Canal, comme chargé de cours auprès de l'enseignement primaire ou de l'éducation préscolaire.

Le paragraphe concernant la durée du travail aura avec effet au 15 septembre 2009 la teneur suivante :

Le travail hebdomadaire comporte une tâche d'enseignement direct de 24/24 leçons,

La tâche, ainsi que son contenu, sont fixés conformément aux dispositions des articles 15 et 22 de la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental et du règlement grand-ducal du 23 mars 2009 fixant le détail de la tâche des chargés de cours, membres de la réserve de suppléants de l'enseignement fondamental.

La tâche pourra faire l'objet, au cours de l'année scolaire, d'adaptation ou de modifications nécessitées par des raisons de service.

L'agent qui n'est pas chargé d'une tâche d'enseignement est tenu d'assurer des travaux administratifs dont la durée hebdomadaire de travail est identique à celle des fonctionnaires et employés communaux occupant un travail administratif.

Si l'agent se voit, pendant une semaine, chargé alternativement d'une tâche d'enseignement et d'une tâche administrative, une leçon d'enseignement direct équivaut à deux heures de travail administratif.

Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2009.
Service du personnel.

